

**Compte rendu
de la réunion du Bureau métropolitain
du lundi 11 juin 2018**

Le lundi 11 juin 2018, s'est réuni à 20 h 00, dans la salle Jean Germain de Tours Métropole Val de Loire, le Bureau métropolitain, dûment convoqué par Philippe BRIAND, Président de la Métropole, le mardi 05 juin 2018

Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres en exercice : 25

Etaient présents :

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Alain GUILLEMIN, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS.

Absents excusés :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe BRIAND, Sébastien MARAIS, Christian AVENET.

B_18_06_11_001-FINANCES - SOUTIEN DE LA METROPOLE AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES OU SPORTIVES.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- ACCORDE les participations suivantes :

Bénéficiaire	OBJET	Montant
Ballan-Miré	Village de Noël	3 391
Golf de Touraine	Coupe de la Municipalité du golf de Touraine	2 500
Avenir Sportif Chanceaux section Football	Tournoi de football U15	2591
Chambray les Tours	Festival Chambray en mai	8 329
Druye	Exposition annuelle de Druye	1 000
Fondettes	Semaine de Noël	2 000
Fondettes	Fondettes Magic Show	5 000
Fondettes	Journées du Patrimoine	1 014
Joué les Tours	Faites le Printemps	1 000
Joué les Tours	Les années Joué	26 821
La Membrolle sur Choisille	Fête de l'été	2 406
Etoile Sportive Oésienne	Relais d'Oésie	1 004

Magie de l'Image et du Son en touraine (MIST)	Oésiades de l'image	1 000
Oé Danses	Gala de danse de salon	1 000
Parçay Meslay	Fête du Village	1 705
La Rabouilleuse Ecole de la Loire	La Petite Mussette	2 386
Saint Avertin	Guinguette de St Avertin	5000
Saint Cyr sur Loire	Animations culturelles 2018	11 898
Saint Etienne de Chigny	L'Eté des Arts	1 142
Saint-Genouph	Découverte d'un pays	1 000
Savonnières	Biennale de peinture et sculpture	2 366
Tours	Vitiloire	10 000
Tours	Tours sur Loire	80 000
Amicale Pétanque Tours Nord	Amicale Pétanque Tours Nord 6ème National Pétanque	7 000
Comité Départemental de Triathlon	1er Tours'n Man sur Tours	8 000
Fêtes Musicales en Touraine	Fêtes Musicales en Touraine	20 000
Tours Howard Hinton Seven Organisation	Tournoi HH7	15 000
Institut Européen d'Histoires et Cultures de l'Alimentation	Les rencontres F. Rabelais	7 500

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions et leurs avenants qui, selon les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application en date du 6 juin 2001, devront être conclues avec les associations bénéficiant d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000 €.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_002-FINANCES - SOUTIEN DE LA METROPOLE AU SPORT HAUT-NIVEAU.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** les participations suivantes :

- Tours Volley Ball 125.000 €
- Chambray Touraine Hand Ball feminine: 100.000 €
- Tennis de Table de Joué Les Tours : 20.000 €
- Tours Evènements sport (la roue tourangelle) 18.000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer les conventions et leurs avenants qui, selon les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application en date du 6 juin 2001, devront être conclues avec les associations bénéficiant d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000 €.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_003-FINANCES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions suivantes :

Maison des Jeunes et de la Culture de Ballan Miré	35 000 €
Chorale Contrechant	2 400 €
Orchestre d'Harmonie de Joué Lès Tours	6 000 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Joué Les Tours	14 500 €
Compagnie X-press	8 500 €
Activités Culturelles Oésiennes	2 710 €
Chants et Notes de Choisille et d'Oé	1 760 €
Magie de l'Image et du Son en Touraine	910 €
Coopérative école primaire F. Dolto	1 000 €
OCCE école maternelle Henri Dès	510 €
Comité de jumelage Barleben	310 €
Lire et Agir	360 €
Aînés d'Oé	135 €
Comité des œuvres sociales du personnel communal de Notre Dame d'Oé	860 €
Comité Local de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves	750 €
Mieux vivre à Mettray	2 500 €
Club de l'Age d'Or	600 €
Chœur Coselia	400 €
Croix rouge française	100 €
Prévention Routière	200 €
Restos du Cœur	500 €
Le Souvenir Français	100 €
CFA du BTP d'Indre et Loire	400 €
Villandry Village	2 252 €
La Perdrix	3 030 €
Football Club de l'Ouest Tourangeau (FCOT37)	3 247 €
Avenir Sportif de Chanceaux	16 824 €
Gymnastique Club Jocondien	16 000 €
Tennis Club Jocondien	22 000 €
US portugaise de Joué	6 000 €
US Joué les Tours Rugby	25 737 €
US Joué les Tours Handball	10 000 €
Joué les tours Football Club Touraine	20 000 €
Avenir Sportif Jocondien Section Basket	23 000 €
BMX Club de Joué	2 000 €
Billard Club Jocondien	2 000 €
Club de Lutte de Joué les Tours	6 000 €
Joué Natation	2 000 €
Joué Volley Ball	4 000 €
Judo Club Jocondien	1 000 €
Union Cycliste de Joué les Tours	2 000 €
US de Joué les tours Escrime	5 000 €
Boxing Sambo Joué Touraine	1 500 €
Tennis de Table de Joué les Tours	1 000 €

Etoile Sportive Oésienne	9 817 €
Association des Copains Coureurs 37	510 €
FC2M	2 500 €
JSM Tennis	2 000 €
Multisports Club de Mettray	347 €
Saint Avertin Sports	65 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions qui selon les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application en date du 6 juin 2001, devront être conclues avec les associations bénéficiant d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000€.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_004–FINANCES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA MÉTROPOLE.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** les subventions qui figurent dans les tableaux annexés à la délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions et leurs avenants qui, selon les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application en date du 6 juin 2001, devront être conclues avec les associations bénéficiant d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000 € ainsi que celles dont le montant est inférieur mais qui nécessitent l'établissement d'une convention.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_005–ADMINISTRATION GENERALE - AVENANT 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT DANS LES DOMAINES INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS POUR ADHESION DE TROIS COMMUNES ET INTEGRATION DE NOUVEAUX SERVICES.

Rapporteur : Monsieur Alain GUILLEMIN, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Notre-Dame-d'Oé, Saint-Avertin et Saint-Genouph au groupement de commandes constitué pour l'achat de fournitures et de services et la réalisation de travaux dans les domaines de l'informatique et des télécommunications,
- **APPROUVE** l'extension du périmètre des prestations concernées par le groupement aux services de téléphonie publique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer l'avenant n°1 à ladite convention, ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_006–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RETROCESSION PAR L'IMMOBILIERE CASTORAMA A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - CARREFOUR GIRATOIRE DE LA GRENOUILLERE.

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la rétrocession des parcelles AN 293 et BK 58 par la société dénommée l'Immobilier Castorama, domiciliée Zone Industrielle 59175 TEMPLEMARS, à Tours Métropole Val de Loire, et ce à l'euro symbolique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer l'acte notarié et tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_007–HABITAT - CONVENTION CADRE DE TERRITOIRE 2018-2020 POUR LE LOGEMENT DES SALARIES SUR TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **VALIDE**, la convention cadre de territoire 2018-2020 pour le logement des salariés sur Tours Métropole Val de Loire.
- **AUTORISE**, le Président ou la Vice-Présidente à signer la convention cadre de territoire 2018-2020 et toutes les pièces relatives à cette décision.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_008–HABITAT - FINANCEMENT DE 18 LOGEMENTS PLS (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A. 18 LOGEMENTS) - AMPERE - SAINT CYR SUR LOIRE - PROGRAMMATION 2016 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLS - PLS FONCIER - PLS COMPLEMENTAIRE) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Rapporteur : Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

Article 1 : Accord du garant

Tours Métropole Val de Loire accorde sa garantie, à hauteur de 50 % soit 636.009,00 € à Val Touraine Habitat O.P.H. pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.272.018,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 76504 constitué de 3 lignes du Prêt.

- Prêt PLS : 503.374,00 €
- Prêt PLS Foncier : 719.105,00 €
- Prêt PLS Complémentaire : 49.539,00 €

Ledit contrat est joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

L'affectation est la suivante :

PLS - 5226505

- montant du prêt : 503.374,00 €
- Préfinancement 19 mois
- règlement des intérêts de préfinancement : en fin de préfinancement
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A + 1,11 % de marge

PLS Foncier – 5226504

- montant du prêt : 719.105,00 €
- Préfinancement 19 mois
- règlement des intérêts de préfinancement : en fin de préfinancement
- durée de la période d'amortissement : 50 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A + 1,11 % de marge

PLS Complémentaire – 5226506

- montant du prêt : 49.539,00 €
- Préfinancement 19 mois
- règlement des intérêts de préfinancement : en fin de préfinancement
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A + 1,11 % de marge

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en V.E.F.A. (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 18 logements sociaux dits « Ampère » situés Rue Ampère à Saint Cyr sur Loire (37540).

Article 2 : Durée de la garantie

La garantie de Tours Métropole Val de Loire est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Val Touraine Habitat O.P.H. dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 3 : Appel de la garantie

Tours Métropole Val de Loire s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

Article 4 : Appel de ressources

Tours Métropole Val de Loire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Droit de réservation

Tours Métropole Val de Loire délègue son droit de réservation réglementaire à la commune de Saint Cyr sur Loire et ce, dans la limite des 20% réservés aux collectivités locales (sauf cas expressément spécifié).

Article 6 : Etendue et pouvoirs du signataire

Madame la Vice-présidente déléguée à l'habitat est autorisée au nom de Tours Métropole Val de Loire à intervenir au contrat de prêt.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_009–HABITAT - FINANCEMENT DE 10 LOGEMENTS (REHABILITATION DU PARC SOCIAL PUBLIC) - TOURS HABITAT - DORGELES MAISON RELAIS - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PAM) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Rapporteur : Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- DECIDE

Article 1 : Accord du garant

Tours Métropole Val de Loire accorde sa garantie, à hauteur de 50 %, à Tours Habitat O.P.H. pour le remboursement de la somme de 122.820,00 € représentant 50 % du prêt PAM n° 77008 d'un montant total de 245.640,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 77008 constitué de 1 ligne de Prêt.

- Prêt PAM : 245.640,00 €

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

L'affectation est la suivante :

PAM - 5238677

- montant du prêt : 245.640,00 €
- durée de la période d'amortissement : 20 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A + 0,6 % de marge

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 10 logements sociaux dits « Dorgelès - Maison relais » situés 10 rue des Anciens d'AFN à Tours (37000).

Article 2 : Durée de la garantie

La garantie de Tours Métropole Val de Loire est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Tours Habitat O.P.H. dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 3 : Appel de la garantie

Tours Métropole Val de Loire s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

Article 4 : Appel de ressources

Tours Métropole Val de Loire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 5 : Droit de réservation

Tours Métropole Val de Loire délègue son droit de réservation réglementaire à la commune de Tours et ce, dans la limite des 20% réservés aux collectivités locales (sauf cas expressément spécifié).

Article 6 : Etendue et pouvoirs du signataire

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou Madame la Vice-présidente déléguée à l'habitat sont autorisés au nom de Tours Métropole Val de Loire à intervenir au contrat de prêt.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_010–MOBILITES - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION D'UNE ENQUETE MENAGE DEPLACEMENTS - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la passation des marchés de réalisation d'une Enquête Ménage Déplacements,
- **DIT** que Tours Métropole Val de Loire est le coordonnateur du groupement de commandes,
- **ADOpte** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
- **PRECISE** que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur,

- **AUTORISE** au nom de la Métropole, le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de ladite convention.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_011–MOBILITES - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL POUR LA PRISE EN CHARGE DES VOYAGEURS URBAINS SUR LE RESEAU REGIONAL.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention relative au cabotage entre Tours Métropole Val de Loire et la Région Centre-Val de Loire,
- **AUTORISE** le Vice-Président à signer ladite convention, à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

B_18_06_11_012–MOBILITES - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA CORRESPONDANCE INTEGREE AVEC LE CONSEIL REGIONAL.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention relative à la correspondance intégrée entre Tours Métropole Val de Loire et Région Centre-Val de Loire,
- **AUTORISE** le Vice-Président à signer ladite convention, à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_013–MOBILITES - ACQUISITION FONCIERE SISE 17 ROUTE DE SAINT GENOUPH A LA RICHE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir auprès de l'indivision DESOUCHES, représentée par Mme Pierrette DESOUCHES, demeurant 3 rue Franciade à BLOIS (41000), les parcelles AL 58, 59, 361, pour une superficie totale de de 5 549 m², sises commune de la Riche, 17 route de St Genouph, pour un montant de 350 000 € ;

- S'ENGAGE à :

- rembourser à l'indivision DESOUCHES, sur justificatif du paiement à la SARL SB Immobilier, un montant de 17 500 €, pour non-régularisation de l'acte authentique suite à la signature de la promesse de vente,
- verser à l'indivision DESOUCHES pour reversement à la Bourse de l'Immobilier des dommages et intérêts pour un montant maximum de 19 000€.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à la présente délibération,

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_014—INFRASTRUCTURES - TOURS PLACE GOYA - DECLASSEMENT COMPLEMENTAIRE DU DOMAINE PUBLIC D'UNE BANDE DE TERRAIN DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UN PROJET IMMOBILIER VAL TOURAIN HABITAT - APPROBATION.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la désaffectation d'une bande de terrain située place Goya,
- **APPROUVE** le déclassement du domaine public métropolitain d'une bande de terrain située place Goya d'une surface totale d'environ 30 m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-président délégué à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_015—INFRASTRUCTURES - LA RICHE - ROUTE DE SAINT-GENOUPH - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement de la Route de Saint-Genouph à La Riche et délègue au SIEL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 76 381,38 € HT pour le réseau de télécommunication et à 26 755,77 € HT pour le réseau de distribution public d'énergie électrique, ainsi que la convention afférente,
- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_016–INFRASTRUCTURES - SAINT-PIERRE-DES-CORPS - RUE MARCEL CACHIN - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement de la rue Marcel Cachin à Saint-Pierre-des-Corps et délègue au SIEL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 87 812,10 € HT pour le réseau de télécommunication et à 24 030,30 € HT pour le réseau de distribution public d'énergie électrique, ainsi que les conventions afférentes,
- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_017–INFRASTRUCTURES - PONT WAGNER A10 (PS 155) - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA METROPOLE A L'ASPECT ARCHITECTURAL DES MURS DE PROTECTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX REALISES PAR COFIROUTE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention définissant la participation financière de la Métropole relative à l'esthétique des murets,
- **PRECISE** que le montant de la participation est fixé forfaitairement à 9 467.60 € HT et la dépense imputée au budget principal des ouvrages d'art,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer ladite convention ainsi que toute pièce prise en exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_018–CULTURE - APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET DE MÉCÉNAT POUR LA 2EME EDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE EN VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAND, président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes des conventions établies avec Magie à l'hôpital, Lions club international, Cultures du cœur, Habitat et Humanisme, EDF et Mc Donald's.

- **DIT QUE** les versements des entreprises à TMVL pour cette action relèvent du mécénat, qu'ils ne sont pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée et que les dons effectués par une entreprise à une collectivité publique, telle que l'Etat ou une collectivité territoriale, peuvent ouvrir droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du C.G.I.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_019–CULTURE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER ENTRE LE DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LA 2EME EDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE EN VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAND, président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention établie avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_020–CULTURE - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REMPLACEMENT DU DIGICODE DU TEMPS MACHINE.

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAND, président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le remboursement des frais engagés par l'ASSO pour un montant de 2394 euros,

- **DIT QUE** les crédits figurent au budget 2018 de Tours Métropole Val de Loire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_11_021–GEMAPI - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS D'ETUDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE.

Rapporteur : Monsieur Jacques LE TARNEC, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la passation des études préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire à risques important d'inondation (TRI) de Tours.

- **DIT** que La communauté de Communes Touraine Est Vallées est le coordonnateur du groupement de commandes,
- **ADOpte** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
- **AUTORISE** au nom de Tours Métropole Val de Loire, le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de ladite convention.

Vote à l'unanimité.

B_18_06_022-DEV-DURABLE : ACQUISITION AUPRES DES CONSORTS RAYMOND, PARCELLE SISE AUX ILES NOIRES A LA RICHE.

Délibération retirée.

B_18_06_11_023-ENERGIE - CONTRAT DE CONCESSION DE SOUS-LICENCE DU LOGICIEL « VERTUOZ » MIS A DISPOSITION PAR L'ADEME ET A DESTINATION DES CONSEILLERS EN ENERGIE PARTAGES.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, le contrat de concession,
- **AUTORISE**, le Président ou son représentant, le Vice-président délégué, à signer le contrat de concession de sous-licence et toutes les pièces afférentes.

Vote à l'unanimité.



Le Directeur Général des Services,

F. Sand. M.
Frédéric BAUDIN-CULLIERE